

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE ST ETIENNE
B. P. 133
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

Maître SVHINAZI Allan - Avocat
174 rue de Courcelles
75017 paris

Références à rappeler : RO
AFM

PV

Rédacteur :

Maître,

Pour faire suite à vos courriers des 19 janvier et 19 mai 2021, relatif à une réclamation formulée au bénéfice de votre client, Monsieur , lequel avait fait l'objet de deux verbalisations le 2 à : pour "changement de direction sans avertissement préalable ainsi qu'un dépassement sur la moitié gauche de la chaussée gênant la circulation en sens inverse", deux infractions entraînant un retrait de points.

J'ai l'honneur de vous informer que je fais procéder au classement des poursuites afférentes à ces deux affaires.

J'annule les deux Amendes Forfaitaires Majorées.

Une demande de restitution de points a été également faite en date du 13 août 2021.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-ETIENNE CEDEX 2,
le 07/10/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

